

Le premier site de compostage partagé communal du Saulnois inauguré à Obreck

La Communauté de Communes du Saulnois accompagne la pratique du compostage sur son territoire depuis 2012, un moyen efficace de réduire la quantité des ordures ménagères. Depuis plus de 10 ans, la collectivité a accompagné le développement du compostage individuel en fournissant annuellement près de 110 composteurs vendus à tarifs préférentiels aux particuliers.

Désormais, dans sa stratégie de gestion des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux), la Communauté de Communes du Saulnois propose un accompagnement à destination des syndicats de copropriétés, des bailleurs et des communes intéressées pour implanter des sites de compostage partagé mis à disposition des foyers sans jardin ou en pied d'immeuble.

Un premier site de compostage partagé mis en place à l'échelle d'une commune à Obreck.

Au départ, la municipalité d'Obreck souhaitait seulement installer un composteur pour son gîte communal mais le projet initial a vite évolué vers une gestion plus collective pour l'ensemble du village.

Les futurs usagers et les référents du composteur partagé communal, ont été invités à participer à une formation sur les bases du compostage animée par la Communauté de Communes du Saulnois et se sont vus remettre un bioseau destiné au transport des déchets alimentaires entre leur domicile et le composteur ainsi qu'un guide pratique. Leurs biodéchets se transformeront au fil du temps en un compost de grande qualité.

C'est un jeune habitant d'Obreck qui sera référent du site de compostage installé au cœur du village. Motivé et dynamique, il accompagnera les usagers avec son savoir et ses compétences au sein du village et à l'extérieur.

Avec l'inauguration du site de compostage communal d'Obreck, les élus de la CCS entendent bien continuer une dynamique sur le territoire puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables, conformément à la loi contre le gaspillage alimentaire de février 2020.

La création de ces sites contribuera à détourner près de 1 400 tonnes de biodéchets par an soit 30% du poids de nos poubelles noires qui continuent d'être enfouies.

Le compostage partagé, comment ça fonctionne ?

Un site de compostage est le plus souvent composé de 3 bacs minimum : le 1^{er} sert à stocker le broyat de branches et les feuilles sèches, le 2^{ème} sert à déposer les biodéchets des habitants, le 3^{ème} sert au mûrissement du compost. Les habitants intéressés étalent le contenu de leurs bio-seaux dans le bac d'apport situé au milieu et le recouvrent avec du broyat de branches ou des feuilles sèches.

Pour fonctionner sans encombre, il faut qu'au minimum 2 référents de site soient identifiés. Il s'agit d'habitants qui souhaitent assurer le suivi du compostage et faire le lien avec la Communauté de Communes du Saulnois. Les autres usagers sont également invités à respecter le site réservé au compostage et à donner de leur temps pour des opérations régulières : brassage, transfert du compost d'un bac à l'autre, distribution de compost quand il est mûr... le tout dans une ambiance conviviale.

Intéressés ?

Voici les étapes à suivre :

Contactez la Communauté de Communes : dechets@cc-saulnois.fr - Tél. : 03 87 05 24 36.

- Une enquête de voisinage est réalisée pour dénombrer les personnes intéressées et identifier les référents du site.
- Un temps d'échanges est mis en place à destination des voisins, syndicats de copropriété, bailleurs, communes en plus d'une étude de faisabilité sur le terrain.
- Les référents de site bénéficient d'une formation délivrée par la Communauté de Communes.
- Le site de compostage est installé, les bio-seaux distribués.

Contact :

Service Déchets Ménagers

03 87 05 24 36

dechets@cc-saulnois.fr

Contact Presse :

Cécile CHAPUT

03 87 05 80 76

cecile.chaput@cc-saulnois.fr